



Bourses de voyage de la SHF

Date de mise à jour de cette fiche : [12/12/2014]

Les bourses de la SHF, exclusivement destinées à des doctorant(e)s, ont pour objet de contribuer à financer des séjours à l'étranger pour recherche.

La SHF offrira 10 bourses en 2015, pour des séjours en péninsule ibérique (800 € chacune) ou pour des séjours en Amérique Latine ou autres territoires non européens (1200 € chacune).

Dates limites

[19/01/2015]

[15/01/2011]

[15/01/2010]

[06/01/2009]

[15/01/2008]

Domaine :	Séjours en péninsule ibérique, Amérique latine ou territoires non européens
Montant :	800 ₣ (montant max : 1200 ₣)
Renouvellement :	Non défini
Destination :	ND

Coordonnées

Adresse :	Karim Benmiloud - 636 avenue du Père Soulas – 34090 Montpellier
Web :	http://www.hispanistes.org/bourses-shf.html
Web(bis) :	http://www.hispanistes.org/images/PDF/Bourses/appel-bourses-2015.pdf

Indications sur les bourses de la SHF

Les indications qui suivent sont le résultat des décisions de la SHF et de l'expérience acquise par la « Commission des bourses », après deux années de fonctionnement. Elles visent à aider les candidats et les directeurs de recherche à constituer les dossiers le mieux possible.

1.-Il est bon de rappeler que les bourses ont été créées pour aider d'**excellents** « **doctorants** » à effectuer un séjour effectif de recherche à l'étranger, séjour qui ne devrait pas être inférieur à deux semaines.

2.-Le seul critère retenu par le jury –selon les directives de la SHF- étant celui de la **qualité**, il est inutile de présenter des dossiers qui ne répondraient pas à ce critère.

3.-Les bourses ont été créées grâce aux cotisations des adhérents à notre société. Aussi, aucun dossier ne pourra être accepté si le directeur de thèse n'est pas membre de la SHF.

4.-Les candidats à qui une bourse a été attribuée s'engagent à envoyer un **compte rendu** de leur séjour au président de la SHF, **peu après leur retour en France**. Ce compte rendu devra être visé par le directeur de thèse. S'il n'en était pas ainsi, le directeur ne pourrait présenter un nouveau candidat l'année suivante.

5. Les justificatifs du voyage et du séjour accompagneront le compte rendu du séjour.

6.-Le dossier de demande de bourse **doit comporter** les éléments suivants :

- identité, nationalité, date de naissance du candidat
- cursus suivi (mention de l'université) et concours éventuellement passés
- titre du mémoire de master 2 (ou de DEA), université, directeur, année et mention
- sujet de la thèse, clairement formulé, université et mention du directeur
- signaler s'il s'agit d'une co-tutelle, avec mention de l'autre Université et de l'autre directeur
- mention de l'année de doctorat au moment de la candidature
- état de la question afin de dégager l'originalité et la pertinence de la recherche entreprise
- problématique et méthodologie adoptée
- état d'avancement de la thèse et résultats déjà obtenus et/ou prévisibles
- un plan de la thèse –même provisoire- serait le bienvenu
- justification, nettement exprimée, de la nécessité du séjour à l'étranger
- estimation de la durée de ce séjour et des dépenses à prévoir
- rapport du directeur de thèse, clair, précis et circonstancié, mettant en évidence l'originalité, la problématique et la méthodologie de la recherche entreprise par le candidat, ainsi que les perspectives d'avenir

7.-Le rapport du directeur de thèse doit être en harmonie avec ce qu'écrit le candidat. Il est donc nécessaire que le directeur prenne connaissance du dossier avant que ledit candidat ne l'expédie. On évitera ainsi les dichotomies rédhitoires entre ce que l'un et l'autre indiquent.

14/06/2007

A. Redondo



Société des Hispanistes Français
de l'Enseignement Supérieur

[http:// www.hispanistes.org](http://www.hispanistes.org)

Karim BENMILOUD
Vice-président

Montpellier, le 17 octobre 2014

Présidents (1962-1981)

† Marcel BATAILLON

† Noël SALOMON

† Henry BONNEVILLE

Présidents d'Honneur

Augustin REDONDO

Jean-François BOTREL

Nadine LY

Michel MONER

Jean-Pierre CLÉMENT

Jacques SOUBEYROUX

Georges MARTIN

Geneviève CHAMPEAU

Christian LAGARDE

Erich FISBACH

Université d'Angers

Président

Ilda MENDES DOS SANTOS

Université Sorbonne Nouvelle

Vice-présidente

Karim BENMILOUD

Université de Montpellier 3

Vice-Président

Mercè Pujol

Université Paris-Ouest

Vice-Présidente

Jacques TERRASA

Université Paris-Sorbonne

Vice-président

Raül CAPLÁN

Université d'Angers

Secrétaire général

Sarah VOINIER

Université d'Artois

Trésorière

Frédéric ALCHALABI

Université de Nantes

Secrétaire

Philippe RABATÉ

Université de Paris Ouest

Secrétaire

Manuelle PELOILLE

Université d'Angers

Secrétaire

Chères collègues, chers collègues,

Cette lettre a pour objet l'ouverture du **10^{ème} Concours des Bourses SHF (session 2015)**. Au nom du Président Erich Fisbach, je vous demande de bien considérer l'offre qui est faite et de tenir informés les meilleurs de vos doctorants.

La finalité et l'organisation du Concours, que je déclare ouvert par cette lettre, sont les suivantes :

- **Les bourses de la SHF, exclusivement destinées à des doctorant-e-s**, ont pour objet de contribuer à financer des séjours à l'étranger pour recherche.

- La SHF offrira **10 bourses en 2015**, pour des séjours en péninsule ibérique (800 € chacune) ou pour des séjours en Amérique Latine ou autres territoires non européens (1.200 € chacune). La répartition entre les différentes aires sera dictée par la qualité respective des dossiers.

- Le jury ou « comité des sages » agit en toute indépendance du Bureau et du Comité de la SHF. Il est composé de 10 membres représentant les spécialités suivantes : Moyen Âge, Siècle d'Or, XVIII^e s., XIX^e s., XX^e s./XXI^e s., Amérique coloniale, Amérique contemporaine, linguistique, catalan, portugais/espace lusophone, iconographie.

- Le classement des candidats est global : il se fait exclusivement au mérite et ne tient pas compte des spécialités.

- L'attribution des bourses est conditionnée par la qualité des dossiers : si celle-ci est jugée insuffisante, il est tout à fait envisageable de ne pas attribuer l'ensemble des bourses mises au concours.

- Une liste supplémentaire sera présentée par le jury, à laquelle la SHF aura recours en cas de désistement d'un lauréat (obtention par ex. du statut de membre de la *Casa de Velázquez*) de la liste principale.

- 75% de la bourse seront versés au moment du départ, puis le reliquat après remise du rapport de mission.

- La bourse doit être utilisée **impérativement dans le courant de l'année civile 2015**.

- Il est expressément demandé aux directeurs de recherches de ne présenter qu'un seul candidat. Le directeur doit être impérativement membre de la SHF puisque ce sont les cotisations de ses membres qui permettent le financement des bourses.

- Le dossier de candidature doit être constitué **en double exemplaire**

et comporter :

- * l'acte de candidature sur papier libre précisant notamment le sujet de la thèse et le nom du directeur de recherches ;
- * le CV du candidat (données personnelles, cursus universitaire, concours...);
- * l'attestation d'inscription en thèse ;
- * l'avis circonstancié du directeur de recherches qui mette l'accent sur l'originalité et la pertinence de la recherche entreprise ;
- * le programme détaillé et dûment justifié des recherches à mener sur le terrain précédé d'un état d'avancement de la thèse ainsi que – les membres du comité chargé de la sélection des dossiers insistent sur ce dernier point – de la problématique et de la méthodologie adoptées (entre 2 et 3 pages) ;
- * un état prévisionnel, aussi précis que possible, des dépenses ;
- * l'engagement écrit de fournir un rapport circonstancié (entre 2 et 3 pages) en fin de séjour et de remettre, après soutenance, un exemplaire de la thèse au Vice-président de la SHF chargé des bourses.

Voici le calendrier des opérations et quelques modalités pratiques :

- Le concours est ouvert ce jour par diffusion au moyen de la « poplist ». Je demande aux correspondant-e-s SHF de relayer l'information en affichant cette lettre dans les départements ou dans les UFR et en la transmettant aux directeurs de centres de recherches ; l'avis de concours est également consultable sur le site de la SHF (www.hispanistes.org).

- Les dossiers de candidature doivent être adressés, **avant le 19 janvier 2015** à :

Karim BENMILOUD (636 avenue du Père Soulas – 34 090 MONTPELLIER).

- Le comité de la SHF, dans sa réunion du **24 janvier 2015**, classera ces dossiers par spécialité et arrêtera la liste définitive des candidats.

- Le « comité des sages » se réunira au printemps 2015, à sa convenance, mais en tout état de cause avant le XXXVII^e Congrès de la SHF, qui se tiendra à Bordeaux les **11, 12 et 13 juin 2015**, pour établir son classement et le transmettre à son Président.

- Les résultats seront proclamés lors de l'Assemblée Générale de la SHF qui se tiendra **le samedi 13 juin 2015** à l'Université Bordeaux Montaigne ; ils seront communiqués par **courrier électronique aux lauréat-e-s**.

Je réitère mon invitation à bien informer les doctorant-e-s de l'existence de ces bourses. Comptant sur vous, je vous prie de recevoir, chères et chers collègues, mes très amicales salutations.

Karim BENMILOUD